

Les aides financières au logement en Nouvelle-Aquitaine

Le parc privé en 2018

En 2018 en Nouvelle-Aquitaine, l'Anah a financé des travaux d'amélioration pour 7 837 logements au total soit 930 logements de plus qu'en 2017. La dynamique observée en Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du programme Habiter Mieux est en progression de 24 % sur un an. Avec plus de 6 000 logements primés, le programme Habiter Mieux séduit les propriétaires.

Les aides aux propriétaires en région Nouvelle-Aquitaine

Propriétaires occupants	Nombre de logements	Montant Aides Anah M€	Aide moyenne par logement €
Total	7 122	47,8	6 662

- En 2018, 7 171 logements occupés par des ménages propriétaires occupants sont rénovés grâce à des aides de l'Anah, soit 14 % de plus qu'en 2017. L'objectif a été atteint à 84 %.
- Le montant moyen de l'aide accordée par l'Anah, tous produits confondus, s'élève à 6 662 €.

Propriétaires bailleurs	Nombre de logements	Montant Aides Anah M€	Aide moyenne par logement €
Total	470	10,5	22 340

- Le nombre de logements bénéficiant d'aides aux travaux en contrepartie d'un conventionnement avec des propriétaires bailleurs est de 470 en 2018. Il diminue de 3,4 % par rapport à 2017.
- L'aide moyenne accordée par l'Anah est de 22 340 € par logement.

Copropriétés	Nombre de logements	Montant Aides Anah M€	Aide moyenne par logement €
Total	245	3,1	12 554
dont fragiles	57	0,2	3 259
dont dégradées	188	2,9	15 372

- Les logements en copropriétés bénéficiant d'aide de l'Anah sont au nombre de 245 en Nouvelle-Aquitaine en 2018, soit 10 % des objectifs atteints pour les copropriétés fragiles et 64 % pour les copropriétés dégradées.



Habitat

Service Habitat
Paysage et
Territoires durables
Département habitat



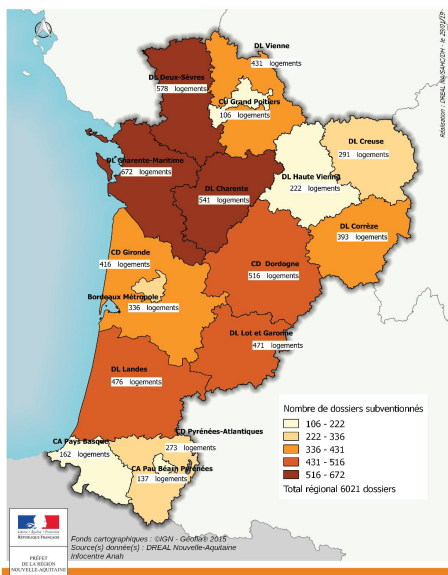
Dreal Nouvelle-Aquitaine

Les axes d'intervention

En Nouvelle-Aquitaine les aides de l'Anah sont réparties sur 16 territoires de gestion : 10 territoires gérés en délégation locale, 7 en délégation de compétence dont une, le CD Pyrénées-Atlantiques, en totale autonomie dans la gestion des dossiers.



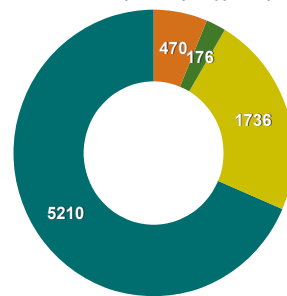
Les aides à la rénovation énergétique pour les ménages précaires



Les logements aidés en Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du programme Habiter Mieux

Logements subventionnés en 2018 en Nouvelle-Aquitaine par type de produit

- Propriétaires occupants
- Rénovation énergétique
- Maintien à domicile
- Habitat indigne
- Propriétaires bailleurs



- Un ménage sur sept en Nouvelle-Aquitaine est en situation de vulnérabilité énergétique liée au logement ¹. Afin de répondre aux enjeux de cette précarité énergétique, le programme **Habiter Mieux** de l'Anah apporte une aide à la rénovation énergétique des logements des propriétaires du parc privé.
- La dynamique du dispositif Habiter Mieux a permis de subventionner 6 021 logements en 2018 pour un objectif de 7 900.
- Atteinte de l'objectif à 76 % avec des disparités importantes selon les territoires de gestion. Un niveau de réalisation plus faible qu'au niveau national de 88 % mais supérieur à celui de 2017 (55 %)

Un ménage est considéré comme **vulnérable énergétiquement** s'il dépense plus de 8,18 % de ses revenus dans le chauffage de son logement et l'eau chaude sanitaire.

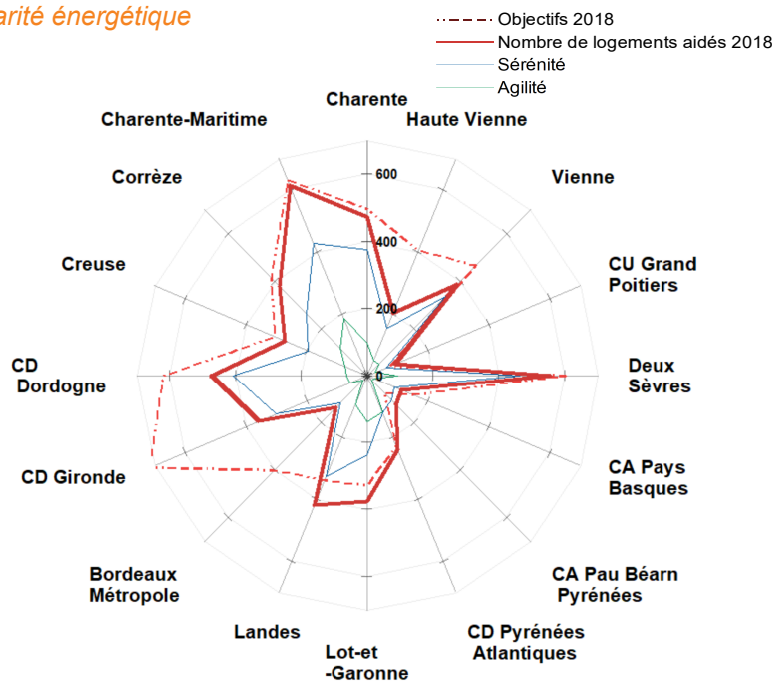
Aides aux propriétaires occupants contre la précarité énergétique

- Objectif global atteint à 83 %, en progression par rapport à 2017.
- Des territoires très productifs dont cinq dépassent les 100 % de réalisations.

Une aide du programme Habiter Mieux destinée aux propriétaires occupants :

Habiter Mieux sérénité finance un bouquet de travaux de rénovation énergétique réalisés en même temps, et permettant un gain énergétique d'au moins 25 %.

Habiter Mieux agilité est une nouvelle offre 2018. Elle finance un seul type de travaux (changement du mode de chauffage, isolation des murs, des combles aménagés ou aménageables dans une maison individuelle) à faire réaliser par une entreprise labellisée RGE (reconnus garant de l'environnement).



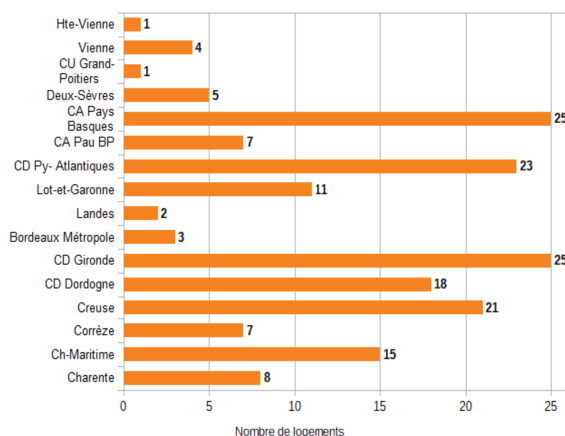
Rénovation énergétique : logements des propriétaires occupants subventionnés en 2018

1. Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine N°69 décembre 2018



Traitement de l'habitat indigne et très dégradé pour les propriétaires occupants

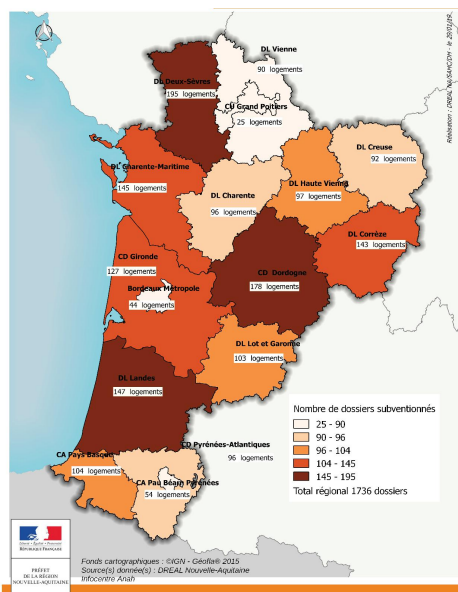
- En 2018, en Nouvelle-Aquitaine, 3,85 M€ de subventions pour la lutte contre le logement indigne et très dégradé accordées aux propriétaires occupants,
- En moyenne 21 886 € d'aides par logement avec de forte disparité selon le territoire de gestion,
- Objectif atteint à 32 % en région soit 176 logements subventionnés sur 550 prévus en début d'année,



Logements aidés pour la lutte contre l'habitat indigne et très dégradés



Adaptation des logement à la perte d'autonomie des propriétaires occupants



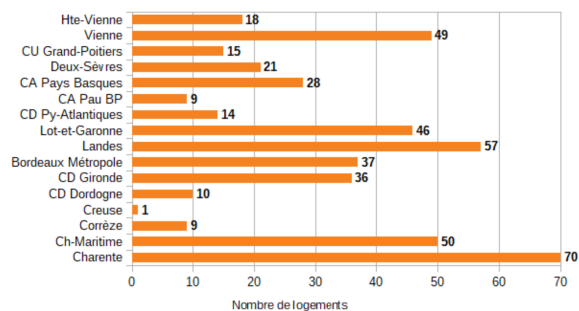
Logements aidés pour l'adaptation à la perte d'autonomie des propriétaires occupants

- En 2018, 6 M€ de subvention régionale pour des travaux d'adaptation des logements,
- 1736 logements concernés par les projets soit 99 % de réalisation,
- 10 territoires sur 16 dépassent leurs objectifs.



Développement du parc à loyers maîtrisés / Propriétaires bailleurs

- En 2018, 10 M€ d'aides aux propriétaires bailleurs en Nouvelle-Aquitaine,
- 470 logements conventionnés avec aides aux travaux, soit 82 % des objectifs atteints (contre 486 logements aidés en 2017),
- En Nouvelle-Aquitaine en 2018, 493 logements à loyers maîtrisés conventionnés en 2018, 66 à loyer très social, 386 à loyer social et 42 à loyer intermédiaire,
- 301 logements conventionnés avec l'Anah sans effectuer de travaux



Logements conventionnés avec aides aux travaux



Le redressement des copropriétés en difficulté

L'Anah propose deux aides, l'une est une extension du programme Habiter Mieux destinée aux copropriétés fragiles, l'autre accompagne l'ingénierie et les travaux permettant le redressement des copropriétés en difficulté.

En 2018, en Nouvelle-Aquitaine, 245 logements en copropriétés ont bénéficié d'une aide aux travaux pour un objectif de 896

Copropriétés fragiles

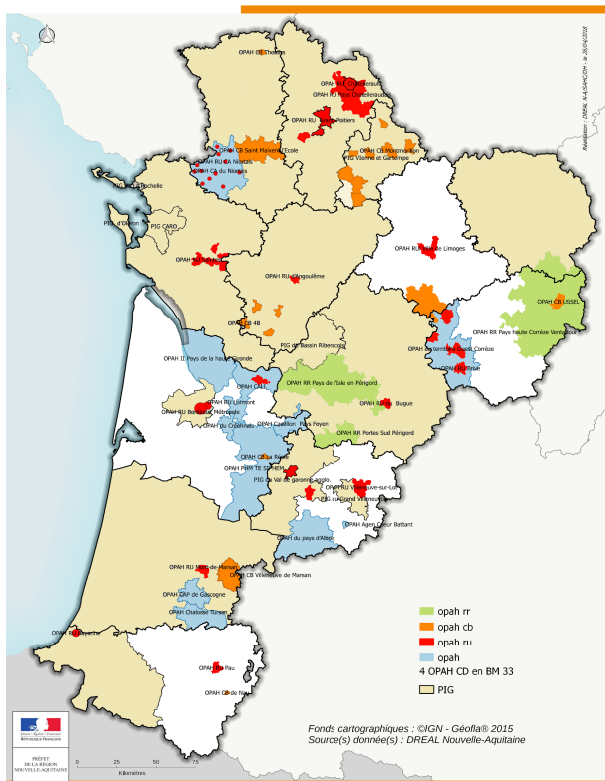
- 57 logements financés pour un objectif de 600
- 41 logements en Lot-et-Garonne
- 16 logements en Dordogne

Copropriétés dégradées

- 188 logements financés pour un objectif de 296
- 160 logements sur Bordeaux Métropole
- 22 logements pour la communauté d'agglomérations de Pau Béarn Pyrénées
- 6 logements pour la communauté d'agglomérations du Pays Basque

Les aides aux territoires

Les programmes animés



Les opérations programmées au 31/12/2018

- En 2018, la Nouvelle-Aquitaine est couverte par 76 programmes animés dont 7 programmes renouvelés et 11 nouveaux programmes.

- 714 logements aidés en 2018 dans le secteur programmé prioritaire dont 211 logements de propriétaires bailleurs.

- 40 % des logements aidés dans le diffus en Nouvelle-Aquitaine

Les aides financières globales par territoire de gestion en 2018

En 2018, au total 69,1 M€ d'aides Anah consommées soit 82 % de la dotation initiale dont :

- 61,3 M€ d'aides aux travaux,
- 7,8 M€ d'aides à l'ingénierie.

7 837 logements aidés sur un objectif de 10 404 soit 75 % de réalisation. Un niveau de réalisation plus élevé qu'en 2017 (65 %) mais qui reste en dessous du niveau national (88 %)

Territoires de gestion	Montant des aides total €	Dont aides Anah aux travaux €	Dont aides Anah à l'ingénierie €	Nombre de logements financés
Charente	5 950 481	5 832 040	118 441	649
Charente-Maritime	6 253 630	5 676 281	577 349	824
Corrèze	3 538 241	3 160 071	378 170	537
Creuse	2 872 923	2 563 447	309 476	385
Dordogne	5 496 698	5 136 742	359 956	696
CD Gironde	6 922 637	5 253 676	1 668 961	546
Bordeaux Métropole	6 020 976	5 066 697	954 279	380
Landes	5 149 874	4 901 486	248 388	626
Lot-et-Garonne	4 618 372	4 213 536	404 836	577
CD Pyrénées Atlantiques	2 829 381	2 546 297	283 084	372
CA Pau Béarn Pyrénées	1 633 363	1 249 186	384 177	215
CA Pays Basques	3 221 634	2 777 988	443 646	275
Deux Sèvres	6 027 388	5 263 429	763 959	776
CU Grand Poitiers	1 265 024	1 178 291	86 733	131
Vienne	4 955 898	4 431 707	524 191	528
Haute Vienne	2 345 277	2 098 675	246 602	320
Nouvelle-Aquitaine	69 101 797	61 349 549	7 752 248	7837

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine

Directrice de publication : Alice-Anne Médard

Rédacteurs : Olga Cortizo, Valérie Labansat, Elise Charpentier
Service Aménagement Habitat Construction
Département Habitat

Courriel : dh.sahc.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr

ISSN : 2607-8007